



Justificatif médical après avoir travaillé

Par **Loloduf**, le **20/07/2017** à **20:02**

Je voulais savoir s'il me fallait un justificatif médical même si j'ai travaillé quelques minutes ? Souffrant, je suis parti en accord avec mon employeur vingt minutes après, j'ai pointé en arrivant et en partant

Par **Paulavo38**, le **20/07/2017** à **20:19**

Bonjour,

Le principe dégagé de longue date par la jurisprudence est que le salarié doit informer l'employeur de son absence et s'expliquer sur les raisons de celle-ci.

La violation par le salarié de son obligation d'information pourrait constituer une cause réelle et sérieuse de licenciement...

Toutefois si votre employeur a constaté votre mal-être au travail il est possible qu'il ne vous demande pas de justifier cette absence. Vous a-t-il demandé de fournir un certificat médical?

Par **Loloduf**, le **20/07/2017** à **20:27**

Il m'a demandé d'aller voir le médecin mais aucun souvenir d'une demande de justificatif, il a constaté mon mal être et m'a proposé de rentrer

Par **Paulavo38**, le **20/07/2017** à **20:29**

Votre médecin ne vous a pas fait de certificat ?

S'il vous a proposé de rentrer chez vous, il serait surprenant qu'il vous sanctionne car vous ne justifiez pas votre absence, même s'il est plus prudent de le faire.

Par **P.M.**, le **21/07/2017** à **10:32**

Bonjour tout d'abord,
Il faudrait savoir si le lendemain vous êtes revenu travailler mais vous devez bien savoir si
l'employeur vous réclame un justificatif...